



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

OCTOBRE

LE 02 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 02 octobre 2017 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:
Madame Johanne Morissette Madame Johanne Bergeron
Madame Caroline Breault Monsieur Claude Beaudoin

Sont absentes les conseillères suivantes :
Madame Chantale Beaudoin Madame Lise Ouellette

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. FADOQ – Club St-Sylvère
2. Salle municipale (837, 8^e Rang) – Loisirs collectifs

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-195

2017-10-196

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 11 septembre 2017 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Demande pour une tour pour les téléphones cellulaires.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

OMH

La conseillère Johanne Morissette mentionne que la réunion du 25 septembre a été remis au 02 octobre 2017.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault mentionne qu'il va avoir une réunion fin octobre début novembre.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne qu'il a eu une réunion avec le conseil des maires pour une lettre d'appui à la reconstruction de l'école le rucher.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - SEPTEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en septembre 2017.

CORRESPONDANCE - SEPTEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de septembre 2017 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2017-10-197

COMPTES DE SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2017 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 72 322 46 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de septembre 2017, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-198

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité de Saint-Sylvere à la fête de l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere mandate madame Christiane Rivard pour acheter des friandises et que la Municipalité en défraye les coûts.

De demander la présence des pompiers lors de l'activité si possible et d'autoriser les dépenses reliées aux frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2017-10-199

RIGIDBNY – ADOPTION DU BUDGET 2018

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2018 adopté par le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de la RIGIDBNY au montant de 3 469 438 \$.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise, pour l'année 2018, le paiement de la contribution s'établissant comme suit:

- Quote-part 0 75 \$/habitant
- Contribution à la gestion des matières résiduelles 132 50 \$/unité d'occupation divisé comme suit:
 - Collecte sélective (35 \$)
 - Collecte, traitement et enfouissement des ordures (97 50 \$)

Ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-200

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, DES ENTRÉES ET DES BORNES INCENDIES ET DE LA BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT que monsieur Adrien Pellerin demande aux conseillers présents pour le déneigement hiver 2017-2018 de quelle manière ils veulent procéder pour faire la demande de contrat;

CONSIDÉRANT que monsieur Adrien Pellerin explique que la demande peut être fait de gré à gré auprès des mêmes entrepreneurs que l'an passé ou faire une demande de soumission;

CONSIDÉRANT que les contrats ciblent les endroits suivants :

Stationnements : 756A, rue Principale (bureau municipal)
231, Route de l'École (garage municipal)
837, 8^e Rang (salle municipale)
Église

Entrée de cours : Station d'eau potable
Station des eaux usées

Déneigement des bornes incendies

Déneigement de la borne sèche

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

D'offrir les contrats de gré à gré aux mêmes entrepreneurs que l'an passé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2017-10-201

CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que la municipalité a changé de logiciel comptable et que le transfert de la base de données a été fait;

CONSIDÉRANT qu'il serait approprié de garder le contrat d'entretien et le soutien aux applications pour un an et ce sur un seul poste de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat et d'effectuer le paiement au montant de 860 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CHANGEMENT DE NUMÉRO CIVIQUE

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

2017-10-202

DOSSIER NUISANCE

Madame Johanne Morissette se retire (20 h 18).

CONSIDÉRANT que la Municipalité soutient le rapport de son inspecteur;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière explique l'appel fait auprès de notre avocat Me Roberge;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne désire pas s'ingérer dans la chicane de voisin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

De maintenir la sanction et d'émettre un présent constat d'infraction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-203

MANDAT FIRME EXP – POUR PROJET EP

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait une étude préliminaire avec cette firme pour nous aider dans l'amélioration de notre station d'eau potable et pour la mise aux normes de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, madame Sophie Millette et monsieur le maire, Adrien Pellerin ont rencontré l'ingénieur pour faire les modifications dans le projet initialement présenté ;

CONSIDÉRANT que l'automate doit être changé rapidement, pour que le ministère puisse valider nos données sur les différents débits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre de service, pour la portion plan et Devis, ainsi que d'autoriser les travaux pour l'automate.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2017-10-204

TRAJET-CLUB DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT que la municipalité autorise que les motoneiges puisse passer sur une partie des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité autorise ce tracé pour la saison hivernale seulement et que celle-ci soit balisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que la Municipalité donne l'autorisation au club de motoneige, pour circuler dans le tracé suivant : du chemin des loisirs, par la suite dans le terrain de baseball pour ensuite se rendre au marché St-Sylvère, pour une période d'essai d'un an et ce conditionnel à la preuve d'assurance du club de motoneige;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-205

ACHAT ÉQUIPEMENT DE BUREAU-DG

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière veut faire l'achat d'une chaise de bureau, pour son poste de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Bergeron et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat d'une chaise de bureau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-206

ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR AIR CLIMATISÉ

CONSIDÉRANT que le système d'air climatisé est neuf de l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Breault et résolu :

Que la Municipalité ne désire pas prendre l'offre de service et d'entretien annuelle, mais de payés au taux horaire ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-207

NOMINATION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit nommer deux représentants citoyens au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour un mandat de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Beaudoin et résolu :

De nommer madame Alice Roussel et monsieur Guy Roussel, comme représentant citoyen au sein du conseil administration de l'OMH et ce pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-208

FADOQ - CLUB ST-SYLVÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère prête la salle municipale situé au 837, 8^e rang à la FADOQ - Club St-Sylvère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT la demande de la FADOQ d'avoir des espaces sécurisé dans nos locaux du 837 8^e rang;

CONSIDÉRANT que les travaux vont être effectués par notre employé municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Morissette et résolu :

D'autoriser l'achat de matériel et d'effectuer les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-10-209

SALLE MUNICIPALE (837 8^E RANG) - LOISIRS COLLECTIFS

CONSIDÉRANT que la municipalité fait le prêt de la bibliothèque au Loisirs collectifs;

CONSIDÉRANT que nous devons faire débarrer la porte par Mme Louise Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Morissette et résolu :

De remettre une clef ainsi que code d'accès à Madame Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 20 h 35 et elle prend fin à 20 h 39.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil).

2017-10-210

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Claude Beaudoin et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 20 h 39

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Adrien Pellerin
Maire



Sophie Millette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



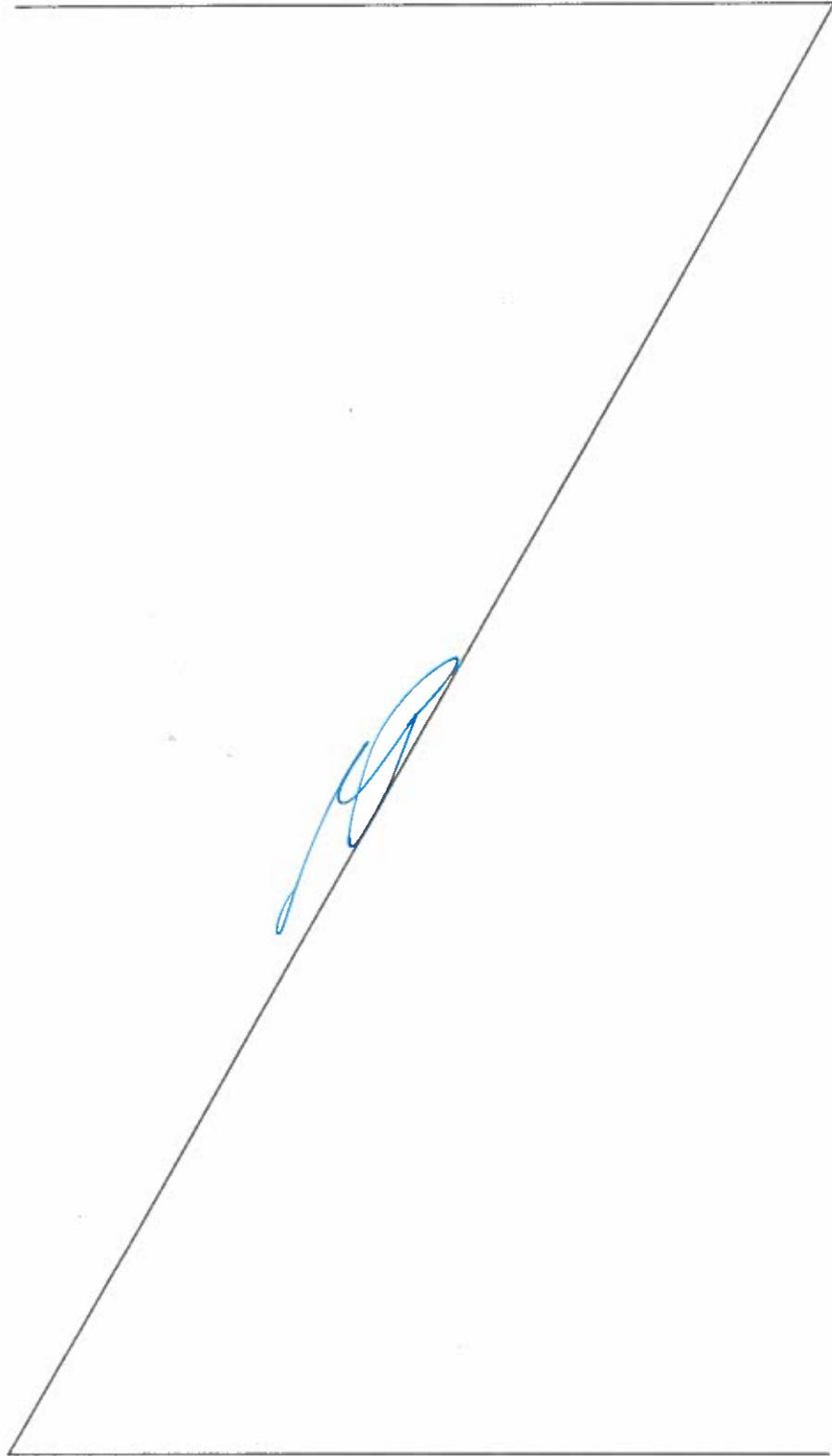


No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire





No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère**